



Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

Les questions que vous vous posez sur le massif forestier de Fontainebleau après les incendies de juillet 2026 (suite)

Après concertation des acteurs engagés, il a été décidé une
réouverture à 80 % du massif forestier à partir du samedi 22 août 2026

☞ [Lien vers l'arrêté préfectoral du 21 août 2026](#) ☞

Dans les secteurs de la forêt qui restent fermés, plusieurs zones d'accueil du public sont affectées (source ONF).

● Forêt de Fontainebleau

- Parkings ouverts

Franchard et Arboretum

- Parkings fermés

Gorges de Franchard, platière d'Apremont et Grands Feuillards. Fermeture partielle : carrefour d'Achères, carrefour de la Croix de Franchard et Croix de Souvray. Fermeture temporaire : Faisanderie.

- Sentiers balisés fermés

Sentier PMR de la Faisanderie, sentier des carriers, sentier Bleu n°8, liaison 7-8 et Sentier de l'érosion.

- Sentier balisé ouvert

Sentier Bleu n°7 Secteur Franchard avec fermeture partielle côté Gorge du Houx. Le GR11 est modifié entre la Faisanderie et Franchard.

● Forêt des Trois Pignons-Haute Borne

- Parkings ouverts

Boulignière, Gorges à Véron, Chanfroy.

- Parkings fermés

Bois Rond, Haute Borne, Canche aux Merciers, Feuillardière, Croix Saint-Jérôme, La Mée, La Sambine, Les Cavachelins / 17 Tournants, Noisy-sur-École / Roche aux Sabots, Rocher Cailleau.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

2/7

- Sentiers balisés fermés

Fermeture totale des sentiers des 25 Bosses, sentier Bleu n°16, sentiers de Sucremont, de l'Art rupestre. Fermeture partielle du sentier de la Plaine de la Haute Borne (la partie entre le carrefour des Grands Feuillards et les dunes des Béorlots reste ouverte). Le GR 1 et le TMF sont modifiés sur la section entre Franchard et Le Vaudoué.

- Sites d'escalade fermés

Fermeture totale de Roche aux Sabots, 91.1, Cul de Chien, Rocher des Potets, Jean des Vignes, Pignon Poteau, 95.2, Gros Sablons-Cassis, Rocher fin, Rocher du Général, Diplodocus, Potala, Grande Montagne, Rocher de la Cathédrale, Rocher Guichot, J.A. Martin, Rocher Cailleau.

- Sites d'escalade ouverts

Bois Rond, Drei Zinnen, Rocher de la Reine, Rocher de Corne-Biche, Canche aux Merciers, Télégraphe, Feuillardière, Gorge aux Châts, Justice de Chambergeot.

Les promenades reprendront en septembre mais plus que jamais il faudra respecter les règles de bonnes pratiques dans un massif forestier qui a souffert d'une longue période de sécheresse.

Pourquoi une fermeture partielle ?

D'abord parce que **l'intervention est toujours en cours**. Du fait de la nature du sol du massif forestier de Fontainebleau, le feu couve dans la tourbe. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 77) reste mobilisé, avec 2 camions citernes feux de forêts (CCF) qui patrouillent pour repérer et éteindre les points chauds subsistants et 2 CCF supplémentaires en alerte afin d'intervenir sur le moindre départ de feu. Le SDIS 77 bénéficie également de l'appui d'un hélicoptère bombardier d'eau.

Cette fermeture partielle s'inscrit dans une volonté de sécurisation. La zone sinistrée est dangereuse pour le public à cause de la chute potentielle d'arbres, de la fragilité des sols, et des risques de reprises de feu. Par ailleurs, il est nécessaire de laisser la nature reprendre peu à peu ses droits. La faune et la flore réinvestissent paisiblement les zones incendiées et profitent de la quiétude des lieux en l'absence de toute présence humaine. (Source ONF)

Comment savoir quelles sont les zones interdites ?

Les **zones interdites sont identifiées sur la carte** qui figure en **annexe de l'arrêté préfectoral** et matérialisées sur place par une signalétique explicite : panneaux d'interdiction, ganivelles (petites clôtures) et barrières Vauban. Une mobilisation importante des services de l'État sera mise en place pour faire respecter l'arrêté préfectoral.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

3/7




**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Massif forestier de Fontainebleau

**Réouverture partielle au public
Adoptez les bons comportements**

- **Respectez la zone** interdite d'accès
- **Vérifiez les secteurs ouverts** avant de partir
- **Ne vous écartez pas** des itinéraires autorisés
- **Ne pénétrez pas dans une zone incendiée** ou balisée comme dangereuse
- **N'allumez pas de feu**
- **Ne fumez pas** en forêt
- **Tenez vos chiens** en laisse
- **Aidez-nous à protéger** la forêt
- **Signalez au 18** tout départ de feu.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

4/7



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office National des Forêts

ADOPTER LES BONNS GESTES pour vos balades en forêt...

Bannir toute cigarette,
feu de camp ou barbecue



Rester sur les routes
et chemins forestiers



Respecter la
signalisation
des chantiers



Emporter
mes déchets



Circuler sur les routes
et chemins autorisés



Laisser le
bois mort au sol



Rester sur
les sentiers



Surveiller mon animal
de compagnie



Cueillir avec
modération



Être attentif
aux autres



Respecter la quiétude
des animaux





Plus d'infos dans :
LA CHARTE DU PROMENEUR
à télécharger sur onf.fr

onf.fr    

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

5/7

Dans quelle mesure la biodiversité a-t-elle été atteinte ?

- La végétation est brûlée et **la petite faune** (lézards, insectes, petits mammifères...) est atteinte. Elle mettra du temps à se reconstituer.
- Les **cervidés et les sangliers** ont pu fuir dans d'autres parties de la forêt.
- Deux **Réserves biologiques** intégrales (RBI) ont été partiellement incendiées (RBI des Béorlots et RBI du Rocher de la Combe) ainsi que les Réserves biologiques dirigées (RBD) de la Haute borne et de la Gorge aux Merisiers. Des secteurs remarquables comme la Vallée Chaude ou la lande de la Poulette ont été atteints.
- 74 **mares** ont été parcourues par le feu et 125 hectares de milieux ouverts (**landes**) ont été incendiés.

Comment la forêt va-t-elle être restaurée ?

La restauration de la forêt prendra du temps. Il faudra d'abord sécuriser les secteurs incendiés en retirant les arbres morts, puis **laisser la végétation reprendre spontanément pendant plusieurs années**. Il faudra ensuite planter les essences d'arbres compatibles avec le changement climatique, mais aussi laisser la nature reprendre ses droits dans certains secteurs. Il sera aussi nécessaire de restaurer les panneaux signalétiques destinés au public.

Quel avenir pour la faune sauvage ?

- La **petite faune** sauvage et les **insectes** ont payé un lourd tribut dans les secteurs incendiés. Il faudra **plusieurs années pour que leurs populations se reconstituent**
- Pour la **grande faune**, les adultes (cerfs, chevreuils, sangliers) ont probablement échappé, dans leur grande majorité, aux flammes en se réfugiant dans les secteurs non incendiés et hors forêt domaniale. En revanche **un certain nombre de jeunes** (faons, chevrillards, marcassins) **ont pu perdre leur mère** et certains pourraient **être appelés à disparaître**.

La chasse a-t-elle repris en forêt ?

La chasse n'a pas repris dans un territoire qui reste fermé au public. La préfecture peut cependant ordonner l'abattage d'animaux blessés, afin d'abrégier leurs souffrances, sous le contrôle de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

6/7

Les sentiers de promenades balisés par les AFF sont-ils affectés ?

À ce jour un état des lieux n'a pas encore pu être fait, l'incendie n'étant pas encore totalement éteint, mais on peut poser un diagnostic provisoire.

● Aux Trois Pignons.

Le sentier des 25 Bosses est impraticable tant que cette forêt n'est pas sécurisée et ouverte au public. La restauration du balisage et de certaines installations détruites (panneaux, emmarchement) prendra du temps car il faudra d'abord en sécuriser les accès.

Les sentiers Jaunes de la Plaine de la Haute Borne et de la Découverte de l'Art rupestre sont endommagés et impraticables.

● À la Faisanderie

Les sentiers Bleus n° 8 (Long Boyau et Mont Aigu) et n°7 Est (Gorges du Houx) ont été incendiés, ils sont impraticables, ainsi que le sentier Jaune des Carriers. Nous veillerons à leur restauration pour le public dès que ce secteur sera rouvert.

Combien d'Arbres remarquables ont-ils brûlé ?

Au vu des cartes du SDIS, nous avons fait une **ESTIMATION** du nombre d'Arbres remarquables (ronds bleus) touchés par l'incendie.

- Dans le secteur d'**Apremont-Barbizon**, 13 arbres seraient touchés,
- Dans le secteur de la **Faisanderie**, 36 arbres, dont 11 pins greffés (qui, vestiges d'une expérience passée, ne seront jamais remplacés).
- Aux **Trois Pignons**, 47 arbres sont touchés. Nous ne sommes pas étonnés de voir que la moitié des 96 arbres susceptibles d'être brûlés sont des pins. Cela représente **8 % de la totalité des arbres remarquables** répertoriés avec l'ONF.

Je voudrais aider à restaurer la forêt comment puis-je faire ?

Dans l'immédiat nous devons **attendre que l'incendie soit totalement éteint** et que la forêt soit sécurisée en retirant les arbres morts ou dangereux. Cela prendra plusieurs mois ! De **futures actions de nettoyage et des chantiers participatifs de restauration vont être organisés**. Il faudra rétablir la signalisation et les panneaux d'information pour le public. Notre association s'associera aux opérations de reboisement prévues par l'ONF le moment venu.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

7/7

Cet incendie va-t-il affecter le classement de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

On peut craindre, en effet, que ce classement soit affecté. Cependant seulement 10 % de la forêt domaniale de Fontainebleau ont été atteints et plus de la moitié de la surface de l'incendie concerne la **forêt domaniale des Trois Pignons** qui **n'est pas comprise dans le périmètre du classement UNESCO**, qui ne concerne que la forêt royale de Fontainebleau.

L'émotion générale et l'élan de solidarité généré par ce sinistre ont été considérables et témoignent de l'attachement du public à la forêt de Fontainebleau, ce qui est un facteur positif pour le projet de classement.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)

